

et de noble François Le Febvre, seigneur du Pestrin. Ce Christophle épousa plus tard, en secondes noces, Antoinette de Suffise, de Quintenas.

Il paraît qu'il existait, à la fin du xvii^e siècle, du côté d'Ardoix, deux Christophle de Gamon, puisqu'un manuscrit, existant aux archives du département de l'Ardèche, les mentionne tous deux comme ayant été déclarés, en 1698, usurpateurs de titres de noblesse. (1) L'un, désigné comme étant de Fourany, avait pris la qualité de noble dans des actes de 1690, 1694 et 1698, reçus par un notaire de Sarras. Il fut assigné à comparaître, dans le délai d'un mois, devant l'intendant de la province, à l'effet de représenter les titres en vertu desquels il avait pris cette qualité. Il fit défaut, et fut condamné, le 3 octobre, comme usurpateur du titre de noblesse, avec défense de prendre à l'avenir ladite qualité, sous peine de trois mille livres d'amende.

Même formule pour Christophle de Gamon, sieur de la Collange, demeurant à Ardoix, pour avoir pris la qualité de noble dans deux contrats, un de 1685 et l'autre de 1688, reçus par Tournon, notaire d'Estables, et Tremolet, notaire de Quintenas. Ce dernier fut condamné, le 9 octobre, à deux mille livres. Une ordonnance du 26 novembre suivant réduisit l'amende à trois cents livres que Gamon paya.

Le délit de vanité dont il s'agit ici était, paraît-il, fort commun alors, puisque le registre, d'où ces faits sont extraits, signale deux cent quatre-vingt-quinze condamnations de ce genre, pour le Haut-Vivaraïs, et deux cent soixante-deux, pour le Bas-Vivaraïs. Nous devons faire observer toutefois que les recherches exercées à la fin du xvii^e siècle contre les nobles douteux avaient surtout un but fiscal. En théorie, ces poursuites étaient une mesure légale et équitable, attendu que les tailles dont les nobles étaient dispensés retombaient à la charge des autres habitants; mais en pratique, elles donnèrent

(1) Catalogue de la recherche de la noblesse du haut et bas Vivaraïs, du diocèse de Viviers, faite pendant les années 1698, 1699 et 1700.